

## COMPOSITION

Le Réseau belge francophone pour l'élimination des violences entre partenaires est composé d'acteurs travaillant dans le domaine de la lutte contre les violences entre partenaires tels que :

*maisons d'accueil, refuges pour femmes battues, centres d'aide aux victimes et aux justiciables, associations travaillant avec les auteurs de violences, associations travaillant dans le domaine de la prévention, de la sensibilisation, de l'information et de la formation, centres d'études et de recherches, universités et institutions publiques compétentes, etc.*

Le **REV** distingue en son sein deux espaces :

- ♦ Un espace de réflexion et d'échange, de partenariat pour des actions communes mais aussi de concertation, de relais et d'interaction avec les pouvoirs publics. Cet espace est constitué par tous les membres qui composent actuellement le Réseau.
- ♦ Un espace de revendications constitué par les associations membres du Réseau qui s'engagent à signer les différents documents à l'intention des pouvoirs publics et à les porter publiquement. Pour se distinguer de l'espace de réflexion, celui-ci est nommé «**Plateforme des associations membres du Réseau**».

«**REV**» Réseau belge francophone pour  
l'élimination des violences entre partenaires

### Contacts :

Avenue de l'Espinette, 18 -  
1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 32-10-47 41 76

Fax : 32-10-47 41 78

Email : [info@reseauviolences.be](mailto:info@reseauviolences.be)



[www.reseauviolences.be](http://www.reseauviolences.be)



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ÉGALITÉ DES CHANCES



# Réseau pour l'Élimination des Violences

ENTRE PARTENAIRES

Réseau belge francophone pour l'élimination  
des violences entre partenaires

## DÉFINITIONS DE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES



«(...) le terme de «violence envers les femmes» désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance sexuelle qui entraîne ou est susceptible d'entraîner pour les femmes qui en sont la cible des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace de se

livrer à de tels actes, la contrainte, la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (...)».

Recommandation REC (2002)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des femmes contre la violence, Conseil de l'Europe.

«(...) la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes (...)».

Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Décembre 1993.

Se référant à ces textes, le Réseau définit les termes «violence entre partenaires» comme suit : *tout acte de violence basé sur une discrimination sexuelle marquée par la volonté de prise de pouvoir de l'un sur l'autre susceptible d'entraîner pour la personne qui en est la cible des dommages et souffrances.*

Les violences entre partenaires peuvent prendre différentes formes : verbale, physique, sexuelle, psychologique, économique, morale. Elle s'inscrivent dans le cadre d'une relation affective.

## OBJECTIFS DU RÉSEAU

*Pour que l'approche du phénomène de la violence dans les relations entre partenaires puisse être complète et efficace, il est nécessaire de se concerter, d'amplifier les actions et de les placer dans le cadre d'une politique publique intégrée et transversale.*

Le réseau se propose d'être un lieu :

- ◆ de réflexion et de débat
- ◆ d'échange d'expériences
- ◆ de partenariat pour des actions communes
- ◆ de concertation, de relais et d'interaction avec les pouvoirs publics
- ◆ de revendication.

Par la mise en synergie de différentes composantes issues des mondes associatif, universitaire, administratif et politique, le Réseau contribuera à promouvoir une meilleure approche du phénomène de la violence et une recherche de nouvelles pistes de solution.

## REVENDEICATIONS

*Le Réseau formule les revendications suivantes :*

1. La violence entre partenaires nécessite une politique coordonnée incluant la collaboration de tous les niveaux de pouvoirs (Fédéral, Communautaire et Régional) de façon à renforcer la globalité, la cohérence d'une approche politique des violences conjugales entre partenaires qui tienne compte des réalités et ressources des acteurs déjà en place.
2. Pour ce faire, les différents niveaux de pouvoirs doivent collaborer avec les acteurs de terrain et soutenir la création d'espaces de concertation.
3. Pour rendre efficace les mesures du Plan d'action national en matière de lutte contre la violence entre partenaires, celles-ci doivent être planifiées dans le temps et budgétisées à tous les niveaux de pouvoir.
4. Parmi les mesures à prendre, nous considérons comme prioritaire la création d'une ligne téléphonique **spécifique** aux violences conjugales entre partenaires, nationale, gratuite, permanente et fonctionnant grâce à un personnel spécialement formé et financé par les pouvoirs publics.





## LES MEMBRES DU RÉSEAU

- Septembre 2006 -

- Amnesty International Belgique francophone
- Campagne du Ruban Blanc
- Ca vaut pas l'coup - Antenne d'accueil du CHR Val de Sambre
- CEFA asbl
- Centre de Prévention des violences conjugales et familiales de Bruxelles
- Centre Femmes et Sociétés - (CeFeSoc) Cap Sciences humaines asbl
- Collectif contre les violences familiales et l'exclusion de Liège
- Collectif des Femmes de Louvain-la-Neuve
- Coordinations provinciales (Brabant Wallon, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg)
- Coordination «Violence» de Bruxelles-Capitale
- D'une rive à l'autre - Service de Médiation Namur
- Direction de l'Égalité des chances - Communauté française Wallonie-Bruxelles

- Fédération laïque des centres de planning familial
- Femmes Prévoyantes Socialistes (F.P.S.)
- Femmes solidaires contre la violence asbl
- Garance asbl
- Guichet Social - Ville de Nivelles
- L'Eglantier - Maison d'accueil et Services d'accompagnement pour femmes en difficulté - asbl
- Ligue des familles
- Magenta asbl
- Praxis asbl
- Projet de D.E.F.I.S. Vesdre de l'Administration Communale de Verviers.
- Solidarité Femmes et Refuge pour femmes battues de La Louvière
- Vie Féminine



**«REV» Réseau belge francophone pour  
l'élimination des violences entre partenaires**

Equipe de Coordination (2006) :

**Ada GARCIA**

Directrice du Centre Femmes et Sociétés (CeFeSoc)  
et du CEFA asbl

**Emmanuelle MELAN**

Coordinatrice du «Projet CEFA»

Contacts : **Géraldine MARTIN**

Avenue de l'Espinette, 18 - 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 32-10-47 41 76 - Fax : 32-10-47 41 78

Email : [info@reseauviolences.be](mailto:info@reseauviolences.be)

[www.reseauviolences.be](http://www.reseauviolences.be)